DV 607 RC

ANNEXE 3
PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE
d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes

DATE DU CONTRÔLE : 17 août 2015
N° DE CONTRÔLE : 21500186
CARROSSIER (nom et adresse) : Geesink B.V., Betonweg 8, 8305 AG Emmeloord, les Pays Bas
DATE D'ÉCHÉANCE DE LA QUALIFICATION : 5 septembre 2013 (Voir attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2) :

(D 1) Marque : Iveco
(D 2) Type Variante Version : IG190EL2CA ICFU115T 2VW10A6BP2
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : ZCFA61VM402638768
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'État (PTAC) (Kg) : 19000
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans État (PTRA) (Kg) : Néant
(G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) : 11378
(G 1) Poids à vide national (PV) (Kg) : 11303
(J 1) Genre national : VASP
(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (3) : Benne à ordures ménagères
(P 6) Puissance administrative (CV) : 18
(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 3

Voir certificat de conformité du véhicule de base les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (U 1), (U 2), (V 9)

DIMENSIONS / Longueur : L = 7.812 m Largeur : l = 2.480 m Surface L x l = 19.37 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :

- La châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
- le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
- le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
 - dans le certificat de conformité (1);
 - ~~dans l'accord fourni par son service technique (1) ;~~

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.

- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;

- le véhicule ne sera pas immatriculé dans le genre (J1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport des marchandises (RESP, SRSP, VASP, sauf VASP-BOM) ;
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) et (ou) une double carrosserie (J3).

Fait à Emmeloord
Le 17 août 2015
Signature et cachet du carrossier qualifié

GEESINKNORBA
BETONWEG 8 - P.O. BOX 52
8300 AB EMMELOORD - THE NETHERLANDS
T +31 527 63 82 00 - F +31 527 69 96 33

(1) rayer la ou les mentions inutiles
(2) références communautaires de la directive 199/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet
(3) Je doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues à l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2009 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules.